



Locataire cherchant à nous nuire en creant des degats des eaux

Par **snifsnif**, le **18/07/2012** à **20:19**

Bonjour,

Bonjour,

Mon locataire m'a envoyé un courrier recommandé me disant qu'il a des soucis avec les toilettes , evier ,lavabo et que donc il me gele les loyers si dans 5 jours rien n'es fait , j'ai eu une convocation en conciliation avec un mediateur , je n'ai jamais été au courant des soucis des eaux usés et le locataire ne m'a jamais averti ni verbalement ni par écrit , nous avons des rapports très très tendus depuis des mois car ce voisin fait subir a ma famille et aux voisins des nuisances sonores a pas d'heure que nous n'arrivons pas à prouver de part leur courte durée en pleine nuit , juste histoire de nous reveiller en sursaut ,mon medecin a attesté que j'etais fatiguée et stressée depuis des mois a cause de ces soucis de voisinage , mon locataire fait tout pour me pourrir la vie depuis des mois , le climat es devenu difficile et le voilà qui m'attaque et qui gele les loyers pour des raisons qui j'ignorais et qui me semble douteuse , nous avons fait constater par un plombier que il n'y as aucun souci des eaux ou autre il y a 3 semaines et pendant 3 semaines les locataires se sont faits "oubliés", tout etais calme sauf qu'ils tiraient la chasse d'eau de façon repetitives 50 fois par jour , et ce matin surprise mes toilettes (j'habite en dessous) sont bouchés , de l'eau remonte dans ma baignoire et en voulant verifier la canalisation d'evacuation j'ai trouvée des bouchons de papiers toilettes et des megots de cigarettes alors que nous ne fumons pas , je suis desesperé ,il y a 3 semaines tout allais bien et là tout a été "saboté", les locataires m'insultent et me menacent et n'ont toujours pas payés le loyer , comment me sortir de ce cauchemard svp ?
cordialement

Par **cocotte1003**, le **19/07/2012** à **08:46**

bonjour, votre locataire n'a strictement aucun droit de ne pas payer le loyer. En conséquence vous lui envoyez une LRAR (ainsi qu'à sa caution s'il en a une) pour le mettre en demeure de le régler sous huitaine sans quoi vous déposez le dossier chez un huissier pour saisie et résiliation de bail. Faites faire par vos voisins des attestations des nuisances sonores, vous les présenterez au conciliateur ainsi que les documents de l'intervention du plombier. voyez bien avec le médiateur car normalement le débouchage des canalisations est à la charge des locataires, cordialement.